



**Entreprendre
Sherbrooke**



PROGRAMME DE RÉNOVATION DE FAÇADE

Vous prévoyez faire des travaux sur votre bâtiment? Sachez que la Ville de Sherbrooke offre une subvention couvrant le tiers du coût des travaux effectués, jusqu'à concurrence de 50 000 \$. Voici quelques travaux admissibles :

1

La rénovation de la façade.

2

La réparation ou le remplacement des portes et fenêtres.

3

L'aménagement paysager.

4

Les travaux effectués à l'intérieur du rez-de-chaussée d'un local commercial au centre-ville.

BON À SAVOIR

Cette subvention cible certains secteurs de la ville de Sherbrooke spécifiquement, dont :

- Le centre-ville;
- Une portion des rues King Ouest et King Est;
- La rue Queen, le Chemin de St-Élie/Boulevard Industriel;
- Le noyau villageois de Brompton.

L'équipe d'Entreprendre Sherbrooke travaille en étroite collaboration avec la Ville de Sherbrooke afin de vous aider à trouver le local répondant aux besoins de votre entreprise. Si vous cherchez un local, n'hésitez pas à consulter Localiz.co. Toutefois, si vous avez des questions spécifiques au programme de rénovation de façade pour votre entreprise, nous vous invitons à envoyer un courriel à info.urbanisme@sherbrooke.ca.



EntreprendreSherbrooke.com



80, rue Wellington S. Sherbrooke, QC J1H 5C7